

## L'Université de Rouen veut faire de la simplification « une culture d'établissement » (V. Gibert, DGS)

Paris - Publié le mercredi 7 décembre 2016 à 17 h 52 - Actualité n° 82527

« La simplification était un objectif de l'université depuis plusieurs années, avec le souhait d'en faire une culture d'établissement, pour faciliter la vie des étudiants et des personnels. L'annonce des 50 mesures de simplification par [Thierry Mandon](#) en avril 2016 est arrivée à point nommé pour accompagner cette dynamique », indique [Valérie Gibert](#), DGS de l'Université de Rouen Normandie, à News Tank, le 07/12/2016, en marge de la présentation par Thierry Mandon, de 20 nouvelles mesures de simplification de l'ESR.

A cette occasion, l'université était invitée par le MENESR à présenter le bilan de quatre mesures expérimentées, parmi lesquelles la dématérialisation des procédures RH pour le recrutement des enseignants-chercheurs et Ater, ou de l'inscription des étudiants par une carte multi-services. La réussite de ces projets tient à « la volonté de faire tomber les barrières entre les services et de penser en transversal », affirme Valérie Gibert. Des comités de pilotage ont été mis en place, réunissant les personnels de différents services et des partenaires comme le rectorat ou le Crous. « Il s'agit de mettre à profit l'expertise de chacun : au sein de la DSI par exemple, plusieurs personnels sont impliqués dans des réseaux nationaux, ce qui permet de faire remonter des idées », complète-t-elle.

Certaines des 20 nouvelles mesures de simplification pourraient être reprises par l'Université de Rouen, « notamment si elles rejoignent les projets que nous avons déjà », indique Valérie Gibert. Parmi les projets évoqués : le développement de nouvelles applications pour la carte multi-services, la prise en compte d'outils technologiques comme France Connect [outil d'identification sécurisé développé par l'État pour faciliter l'accès aux différents téléservices proposés par l'administration] ou encore le développement des alertes SMS auprès des étudiants.

---

### Mise en place d'un outil pour dématérialiser les procédures RH (mesure 17)

#### Simplifier le travail des candidats, de la DRH et des jurys

Depuis 2011, l'Université de Rouen Normandie a développé l'application ESUP-DematEC pour la gestion du recrutement des enseignants-chercheurs, qui permet au candidat de déposer son dossier sur l'application, de le compléter ou de le modifier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. « Le projet, conjointement porté par la DSI et la DRH, s'inscrit dans la volonté de l'établissement d'étendre la dématérialisation au-delà de ce que permet la plateforme nationale Galaxie utilisée pour le dépôt des vœux », indique l'université.

Les avantages de cette application :

- **Pour les candidats** : disparition des dossiers papier, coût moindre, souplesse de modifications.
  - **Pour la DRH** : suppression de la manutention, absence de stockage papier, simplification et continuité de la procédure, sécurité et confidentialité des données, limitation des recours.
- **Pour les membres des comités de sélection** : consultation des dossiers en ligne, accès plus rapide aux dossiers des candidats - allongeant la période d'études des dossiers et auditions -, impression possible, dépôt du rapport sur l'application.
- **Pour la collectivité** : depuis 2012, l'application ESUP-DematEC représente par an près de 20GB de fichiers, soit 100 000 pages de papier qui ne sont plus imprimées, manipulées et stockées.

En interne, ESUP-DematEC est gérée par la DSI, pour les aspects techniques, et la DRH pour la gestion des candidatures. Au sein des RH, deux « managers » ont accès aux paramètres de l'application. Par ailleurs, les gestionnaires du service des personnels enseignants enregistrent, contrôlent et valident les dossiers des candidats.

### Un outil repris par 30 établissements et par le MENESR pour Galaxie

L'application ESUP-DematEC est aujourd'hui utilisée par une trentaine d'établissements d'ESR.

*« J'ai présenté l'outil une première fois aux membres d'ESUP-Portail qui réunit deux fois par an une centaine de professionnels des DSI d'université. C'est ainsi que certains établissements se sont rapprochés de nous pour l'implémenter. Il a été présenté une 2<sup>e</sup> fois, par l'Université de La Rochelle, ce qui montre qu'elle s'était approprié l'outil. L'intérêt d'être nombreux à l'utiliser est que cela rassure les établissements et que nous pouvons parler le même langage, en matière de maintenance ou de développement », déclare Vincent Bonamy, informaticien de la DSI de l'Université de Rouen.*

ESUP-DematEC sert également de support à un projet ministériel d'évolution de Galaxie, dans le cadre d'un comité de pilotage national. « L'intérêt de notre application est qu'elle est développée en open source, donc les personnels des ministères peuvent consulter librement le code source ou la FAQ », complète Vincent Bonamy.

### ESUP-Portail : un consortium d'établissements promoteur de l'open source

Créé en 2002 dans le cadre d'un appel à projets du MENESR pour promouvoir l'espace numérique de travail (ENT) au sein des universités françaises, ESUP-Portail est un consortium qui réunit cinq universités partenaires et 70 établissements adhérents. Ses trois grands objectifs sont : favoriser la transversalité, mutualiser les développements et anticiper les avancées technologiques.

ESUP-Portail se présente également « en pionnier sur le terrain de l'open source » en encourageant le recours à des logiciels libres. Il intervient en appui du MENESR et a noué des partenariats avec l'Amue et ESCO-Portail [l'équivalent pour le premier et second degré] : « ce sont autant de liens qui permettent d'enrichir la solution technique ».

Le consortium organise des esup days deux fois par an, à l'Université Paris Descartes. La prochaine rencontre aura lieu en janvier 2017.

### Les autres mesures de simplification mises en place par l'Université de Rouen

### **Favoriser l'orientation des lycéens (mesure 6)**

Depuis la rentrée 2016, l'université a mis en place des tests de positionnement sur la plateforme pédagogique ouverte, Mon Univ'R, avec des modules d'orientation, pour que le lycéen formule ses vœux sur APB en étant bien informé. « Au-delà de ces ressources numériques, un avis d'orientation est systématiquement émis auprès du lycéen, en fonction du baccalauréat », indique l'université.

### **Coordonner les dispositifs sociaux, en lien avec le Crous (mesure 9)**

En juillet 2015, l'Université de Rouen Normandie a signé une convention de partenariat avec le Crous de Rouen Normandie, consistant en :

- la mise en place d'une commission commune : la Commission des aides sociales et des initiatives étudiantes. « Elle examine et statue conjointement sur les exonérations, les aides pédagogiques et pour les stages, les demandes de remboursement d'inscription et les prêts d'ordinateurs, ainsi que sur les initiatives étudiantes ».
- la formalisation de la répartition des tâches entre assistantes sociales du Crous et de l'université. « Elle a permis la création d'un dossier d'aides sociales commun aux deux entités, ainsi que l'harmonisation de l'instruction des dossiers, les assistantes des deux entités pouvant instruire un dossier pour une aide accordée par l'une ou l'autre des deux entités ».
- une restauration du soir, avec une prise en charge conjointe d'une partie du coût d'un repas complet pour les étudiants boursiers et exonérés des droits d'inscription (1,10€ au lieu de 3,25€).

Le rectorat de Rouen, le Crous de Rouen Normandie et l'Université de Rouen Normandie ont aussi mis en place le parcours pour la réussite, ouvert à 36 jeunes bacheliers professionnels, boursiers, n'ayant pas obtenu leurs vœux APB. Ils peuvent bénéficier d'une formation universitaire, d'un logement sur le campus et d'un accompagnement éducatif et pédagogique sous forme de tutorats et d'ateliers.

### **Dématérialisation de l'inscription des étudiants (mesure 7)**

Le processus d'inscription (néobacheliers) ou de réinscription (étudiants) est dématérialisé, du téléchargement du formulaire d'inscription à la remise de la carte multi-services étudiante, la Léocarte.

Grâce à cette procédure, le futur étudiant peut déposer en ligne l'ensemble des pièces justificatives requises, lui évitant les frais d'impression et d'expédition. « Il peut ainsi suivre en toute autonomie, et à distance, le processus de création de son compte universitaire, lui ouvrant droit à de nombreux services numériques, via son ENT. ».

Le projet, porté par la DSI et la Depe (direction des enseignements et du suivi des parcours étudiants), s'appuie sur des applications déployées à l'échelle locale, régionale ou nationale.

### **Les 50 premières mesures de simplification annoncées en avril 2016**

*L'Université de Rouen veut faire de la simplification « une culture d'établissement » (V. ...* **1/8**

## **Mesures à destination des étudiants**

- Un accès aux bourses facilité et dématérialisé.
  - Stages étudiants : une organisation plus fluide.
  - Un accès facilité au statut d'étudiant-entrepreneur.
  - Une identité numérique pour les étudiants.
    - Des diplômes dématérialisés.
    - Des lycéens mieux informés sur leurs chances de réussite dès les phases d'orientation APB.
- Une inscription dématérialisée.
  - Une politique sociale plus efficace.

*L'Université de Rouen veut faire de la simplification « une culture d'établissement » (V. ...* **2/8**

## **Mesures à destination des étudiants**

- Des services sociaux plus accessibles.
- Un simulateur intelligent des droits étudiants.
  - Des étudiants toujours mieux accueillis.
    - Les étudiants étrangers reçus via des guichets uniques.
    - Prendre en compte les équipements personnels des étudiants.
    - Des étudiants mieux informés.
      - Des modalités de contrôle des connaissances plus lisibles et plus fiables.
- Faciliter le suivi du devenir des étudiants dans les établissements.

*L'Université de Rouen veut faire de la simplification « une culture d'établissement » (V. ...* **3/8**

## **Mesures concernant le suivi de carrière des enseignants-chercheurs**

- Dématérialisation du recrutement et de la gestion de carrière des enseignants-chercheurs.
- Des possibilités d'enseignement plus souples pour les doctorants contractuels.
- Recours à la visioconférence dans les procédures de recrutement des ITRF (Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation).
- Un accès simplifié aux concours réservés aux maîtres de conférences ayant exercé des responsabilités particulières.
- Sécurité et santé au travail : un accès facilité aux informations et bonnes pratiques.

*L'Université de Rouen veut faire de la simplification « une culture d'établissement » (V. ...* **4/8**

## **Mesures concernant le suivi de carrière des enseignants-chercheurs**

- Simplifier la gestion administrative dans les établissements d'enseignement supérieur.
- Indemnités des enseignants-chercheurs : les mesures individuelles examinées par le conseil académique restreint.
- Recours à la télécommunication pour les conseils restreints des établissements.

*L'Université de Rouen veut faire de la simplification « une culture d'établissement » (V. ...* **5/8**

## Mesures concernant la recherche

- Appels à projets ANR : allègement du dossier scientifique.
  - Projets ANR : moins de temps consacré au suivi administratif et financier.
- Une simplification de la gestion de la propriété intellectuelle.
  - Deuxième chance pour les chercheurs non retenus dans les financements européens.
- Optimiser le dispositif de soutien « jeunes chercheuses-jeunes chercheurs ».
- Faciliter la recherche partenariale avec les entreprises.
  - Simplifier la participation des chercheurs à la valorisation de leurs travaux et à la création d'entreprise.
- Les chercheurs étrangers mieux accueillis.

*L'Université de Rouen veut faire de la simplification « une culture d'établissement » (V. ...* **6/8**

## Mesures concernant la recherche

- Un portail unique pour les appels à projets.
  - Des réponses facilitées aux appels à projets.
    - Sécurisation et simplification des dépôts de réponse aux appels à projets ANR.
- Une harmonisation des dossiers administratifs et financiers des appels à projets.
- Dématérialisation des procédures de déclaration ou d'autorisation préalables prévues par la loi ou la réglementation dans le domaine des sciences du vivant.
- Structurer et promouvoir les recherches participatives.
  - Renforcer la place de la recherche fondamentale dans les appels à projets ANR.

*L'Université de Rouen veut faire de la simplification « une culture d'établissement » (V. ...*

**7/8**

## **Mesures concernant la gestion des établissements**

- Une offre de formation plus facilement évaluée et accréditée.
  - Passage des Comue aux responsabilités et compétences élargies.
  - Accélérer la mise en ligne du cadre de cohérence recherche.
  - Une gestion harmonisée entre et au sein des établissements.
    - Des outils communs de gestion mieux déployés.
    - Une gestion des achats simplifiée pour les unités de recherche.
- Développement des annuaires et généralisation de la carte multiservices.
- Déploiement d'Eduroam et du wifi sur les sites.
  - Généraliser le recours à la visioconférence.

*L'Université de Rouen veut faire de la simplification « une culture d'établissement » (V. ...*

**8/8**

## **Mesures concernant la gestion des établissements**

- Favoriser l'accès au droit et la saisie de l'administration par voie électronique.
- Transmission simplifiée des accords interuniversitaires de coopération internationale.

## Université de Rouen



• **Président** : Joël Alexandre

• **Création** : 1966

• **12 composantes** : UFR droit, sciences économiques et gestion ; UFR lettres et sciences humaines ; UFR médecine et pharmacie ; UFR sciences de l'homme et de la société ; UFR sciences et techniques ; UFR sciences et techniques des activités physiques et sportives ; IAE ; Ipag ; IUT de Rouen ; IUT d'Evreux ; Esitc ; Espé.

• **Chiffres clefs (2015-2016)** : 27 995 étudiants, 1 400 enseignants.

---

### Université de Rouen

1 Rue Thomas Becket

76821 Mont-Saint-Aignan Cedex - FRANCE

Téléphone : 02 35 14 60 00



Fiche n° 1751, créée le 28/04/14 à 02:12 - MàJ le 28/04/14 à 14:15

---

© News Tank Education 2016 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »